

Sur le rôle attendu de la personne de l'équipe éducative présente pendant l'animation :

- Représente l'établissement scolaire.
- Ne participe pas aux activités et échanges.
- Intervient uniquement pour rétablir le calme nécessaire au bon déroulement de la séance en cas de débordement éventuel.
- Assure sa présence pour la totalité de la séance (pas de changement de personnel en milieu d'animation).
- Accompagne un ou une élève qui aurait besoin de sortir.

Si le personnel infirmier, psychologue ou médecin est présent pendant la séance, il pourra éventuellement être sollicité pour faire connaître ses missions et son rôle auprès des élèves.

Qu'est-ce que le programme EVAR/S ?

« Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène » (article L. 312-16 du Code de l'éducation). "Créée par la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001, l'éducation à la sexualité se déploie de manière progressive de l'école maternelle jusqu'aux classes du lycée, à travers une approche globale, positive et bienveillante."

Elle associe 3 champs de connaissances et compétences : biologique, psycho-émotionnel et juridique et social. L'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle "s'inscrit dans la politique éducative, sociale et de santé en faveur des élèves et dans le parcours éducatif de santé, qui vise à développer le pouvoir d'agir des enfants et des adolescents ainsi que des habitudes favorables à la santé et au bien-être."

Lien vers le Programme EVARS

Sur le cadre d'intervention :

. La posture :

La séance se fonde sur les principes de l'éducation populaire.

L'horizontalité des échanges, le "faire avec" et "à partir de" ainsi que la parole libre de l'élève sont favorisés pendant la séance.

Un cadre bienveillant et respectueux est posé collectivement en début de séance.

Les mots habituellement considérés comme vulgaires ou grammaticalement faux ne sont pas interdits, ils sont questionnés. Le vocabulaire scientifique et courant est donné et explicité.

L'intervenante se rend disponible en fin de séance, dans la mesure du possible, pour d'éventuelles questions individuelles.

. L'organisation de l'espace et des lieux mis à disposition :

- Pour favoriser les échanges et les activités, les tables pourront être déplacées (et rangées en fin de séance). Aussi, les salles de travaux pratiques ne sont pas adaptées.

- Les interventions se déroulent en demi-classe, en simultané dans la mesure du possible, et dans des salles séparées.

. L'évaluation :

Elle est proposée aux élèves en fin de séance, à l'oral ou à l'écrit et si le temps le permet, ou après la séance via un questionnaire en ligne.

. Les ressources :

Un document est envoyé par mail à l'équipe éducative pour une transmission aux élèves.